



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28 FEV. 2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F0M213P0013

1. Intitulé du projet

Création d'une microcentrale hydroélectrique, dans le cadre de la loi POPE, à KAYSERSBERG au niveau du barrage du GEISBOURG, ouvrage existant et autorisé au titre de la loi sur l'Eau.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de KAYSERSBERG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STOLL Henri (Monsieur le maire)

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25°	Création d'une centrale hydroélectrique d'une puissance maximale brute de 64.74 kW, en rive droite de la Weiss sur un barrage existant et autorisé au titre de la Loi sur l'Eau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer une nouvelle unité de production électrique en rive droite du barrage existant de KAYSERSBERG à l'aval immédiat du stade soit au niveau du pont du GEISBOURG.

Cette centrale hydroélectrique sera implantée à l'extrémité aval du court canal à créer. A noter que ce canal empruntera le tracé de l'ancien site hydroélectrique.

Les capacités d'évacuation des débits de crues du barrage actuel demeureront inchangées.

Le type de turbine retenu est la vis hydrodynamique qui s'avère être un matériel parfaitement ichtyocompatible.

Le débit turbiné sera de 3 m³/s. La chute utilisée sera de 2m10. La crête du barrage ne sera pas modifiée.

La puissance électrique produite atteindra une valeur de l'ordre de 43 kW.

La production annuelle sera 102 000 kWh environ en moyenne. Cette production sera revendue sur le réseau national selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une vanne de dégravage sera créée à l'amont de la vis. Son ouverture régulière optimisera le transport sédimentaire (adéquation avec l'obligation de continuité écologique).

Le local d'exploitation, de petites dimensions, sera placé au-dessus de la vis ; le plancher sera calé à côte hors crue. Ainsi, ce local ne fera pas obstacle au passage des crues.

Une grille de protection sera placée à l'amont immédiat de la vis et permettra de filtrer les objets dérivants sur la WEISS. Tous les dérivants de taille importante seront récupérés, triés et éliminés. La centrale aura donc un rôle positif dans le nettoyage du cours d'eau.

La centrale sera totalement automatisée. Le module de régulation aura pour but de garantir un fonctionnement sans impact hydraulique par rapport à la situation actuelle.

Une régulation de niveau par sonde électronique sera installée. Elle sera située juste en amont des grilles mais aussi au niveau du barrage. Cette régulation a pour objectif de maintenir le niveau du plan d'eau amont à la cote du barrage. Le débit absorbé par la vis sera alors adapté en fonction du débit disponible. La précision de la sonde de niveau sera de 1 cm.

L'installation hydroélectrique sera munie d'un équipement électrique respectant les normes en vigueur.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant et structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement (vis hydrodynamique).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est prévue pour 6 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité (éventuellement, transit par des buses si besoin de faire traverser des engins).

Les travaux concernant le terrassement au niveau de la microcentrale (création du canal d'amenée et préparation du terrain pour la mise en place de la vis), le génie civil (fondations, dalles, murs latéraux, passe à poissons) et la pose du matériel (vis, vanne, grille armoire de commande).

L'ensemble des travaux se fera sans contact direct avec la WEISS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre la WEISS (débit réservé), la passe à poissons et la centrale sera assurée par une sonde de niveau.

L'alimentation de la WEISS et de la passe à poissons sera prioritaire sur la centrale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau, loi POPE du 13/07/2005

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Installation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale avec les canaux :	:
- largeur :	5m00
- longueur :	10m00
- hauteur du local :	2m50

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit : barrage du Geisbourg
68240 KAYSERSBERG
Section 07
Parcelle cadastrale n° 378

Coordonnées géographiques¹ Long. 7 ° 14 ' 57.9 " E Lat. 48 ° 09 ' 01.2 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de KAYSERSBERG

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Le barrage est reconnu existant et autorisé au titre de la loi sur l'Eau (reconnaissance de son antériorité par la DDT le 22/03/2012)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la rive droite du barrage. Cette zone est occupée par le mur de soutènement du barrage et par de la végétation herbacée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 18/12/2000, mis en révision le 09/07/2007, est en cours de validité.
Procédure d'élaboration d'un PLU lancée le 09/07/2007 mais PLU non approuvé à ce jour.
Site du barrage (Section 07, parcelle n° 378) en secteur UC : zone à dominante d'habitat de faible densité comportant des commerces, des établissements artisanaux et les services à la population (piscine, ...).
Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée.
Un permis de construire sera déposé concernant le nouveau local d'exploitation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté du 19 janvier 1990 - ban communal pour partie (le secteur d'études ne fait pas partie de la zone de montagne)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et situé dans l'aire d'étude historique du Grand Hamster d'Europe
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La WEISS est recensée, de sa source vers KAYSERSBERG, à l'inventaire des zones humides remarquables d'un niveau d'intérêt national : « La WEISS et La BEHINE (des sources vers KAYSERSBERG) »
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'études se situe en aval à environ 1480 m de la pointe sud-est du site Natura 2000 « Site à chauve-souris des Vosges haute-rhinoises » n° FR4202004 (proposé éligible comme SIC en février 2007 et déclaré Zone Spéciale de Conservation par arrêté du 27 mai 2009). Territoire de chasse Grand Murin. Docob en cours de rédaction. Son éloignement n'influence pas cette zone Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné est rejeté en pied de barrage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués en zone non inondable.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'enrochement sera nécessaire pour conforter le point de restitution du débit turbiné. Mesure plus esthétique au niveau de la berge plutôt que du béton.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une nouvelle passe à poissons (déjà validée par l'ONEMA), d'une vanne de dégravage et la mise en place d'une turbine ichthyocompatible sont autant d'atouts à la restauration de la continuité écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu remarquable ou espèces protégées ne seront impactés par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'implantation en dehors de la zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique avec définition des mesures à prendre est en cours. Des mesures du niveau sonore post-installations sont prévues. Si besoin, la turbine sera bridée tant que les limites seront dépassées (en cas de dépassement éventuel).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de la mise en place d'une turbine ichtyocompatible, d'une vanne de dégravage, d'une passe à poissons (déjà validée par l'ONEMA) et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

L'étude acoustique sera réalisée et apportera toutes les garanties en matière de protection des habitants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

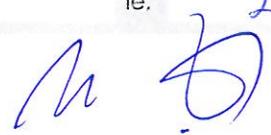
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Plan de la passe à poissons
	Documentation sur la vis
	Notice Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✕

Fait à KAYSERSBERG le. 20/02/13

Signature  Henri STOLL

